

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 DÉCEMBRE 2014

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce lundi, 8 décembre 2014, à compter de 20 h, à laquelle sont présents, outre Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Madore, les conseillers suivants :

Benoit Roy	siège 1
Christine Riendeau	siège 2
René Morier	siège 3
Vincent Tremblay	siège 4
Robert Fontaine	siège 5
Marc Fontaine	siège 6

tous formant quorum sous la présidence du maire

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour remis au début de la séance du Conseil municipal.

Résolution 2014-12-258

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le point 19 «Varia» ouvert.

1. **Ouverture de la séance par le Maire;**
2. **Acceptation de l'ordre du jour;**
3. **Adoption des procès-verbaux du 10 et 24 novembre 2014;**
4. **Période de questions réservée au public;**
5. **Inspecteur en bâtiment et en environnement;**
6. **Chargée de projets;**
7. **Calendrier des séances régulières;**
8. **Salaires :**
 - 8.1 **Directrice générale**
 - 8.2 **Employé-e-s**
9. **Règlement 391-2014 imposant les taxes et les compensations exigibles pour l'exercice financier 2015 ainsi que les conditions de leur perception;**
10. **Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;**
11. **Taxes d'accise :**
 - 11.1 **TECQ 2010 - 2013**
 - 11.2 **Clôture au point d'eau**
12. **Acti-Bus;**
13. **Fermeture de l'Hôtel de ville;**

14. Entretien :
 - 14.1 Patinoire
 - 14.2 Sentier des aînés
15. Demandes particulières à la Sûreté du Québec;
16. Paiement des comptes :
 - 16.1 Comptes payés
 - 16.2 Comptes à payer
17. Bordereau de correspondance;
18. Rapports :
 - 18.1 Maire
 - 18.2 Conseillers
 - 18.3 Directrice générale
19. Varia;
20. Évaluation de la rencontre;
21. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 10 ET 24 NOVEMBRE 2014**

Résolution 2014-12-259

Il est proposé par le conseiller René Morier,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

D'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 10 novembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution 2014-12-260

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,
appuyé par le conseiller René Morier,

D'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 novembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Aucun-e citoyen-ne n'est présent-e parmi l'assistance.

5. **INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT**

Aucun dossier n'a été présenté au Conseil municipal par l'inspecteur en bâtiment et en environnement.

6. **CHARGÉE DE PROJETS**

ATTENDU QUE des petites enseignes peuvent être achetées ou les faire fabriquer pour identifier les bureaux des intervenants de la Municipalité;

ATTENDU QUE des vérifications seront faites auprès de fournisseurs pour ces enseignes d'identification;

Résolution 2014-12-261

il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

QUE des enseignes seront achetés ou fabriqués afin d'identifier les bureaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7. **CALENDRIER DES SÉANCES**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Résolution 2014-12-262

il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

QUE le calendrier ci-dessous soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2015. Ces séances se tiendront le lundi sauf lors de journées fériées et débuteront à 20 h :

Lundi	12 janvier 15	Lundi	13 juillet 15
Lundi	9 février 15	Lundi	10 août 15
Lundi	9 mars 15	Lundi	14 septembre 15
Lundi	13 avril 15	Mardi	13 octobre 15 (Action de Grâces)
Lundi	11 mai 15	Lundi	9 novembre 15
Lundi	8 juin 15	Lundi	14 décembre 15

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. **SALAIRES :**

Le maire, Monsieur Jacques Madore quitte les délibérations du conseil, puisqu'il y a une apparence de conflit d'intérêt pour le prochain point à l'ordre du jour.

8.1 **Directrice générale**

ATTENDU QUE le salaire de la directrice générale est évalué annuellement;

ATTENDU QUE l'ajustement commencera à compter du 1^{er} janvier 2015;

Résolution 2014-12-263

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,
appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

QUE l'augmentation de la directrice générale sera établie à 1,00 \$ l'heure pour l'année 2015.

Le maire, Monsieur Jacques Madore se joint de nouveau aux délibérations du conseil.

La proposition est mise aux voix. Elle est de 3 voix contre 3. Le maire a voté et tranché en acceptant l'augmentation.

8.2 **Employé-e-s**

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines rencontre les employés une fois par année;

ATTENDU QUE les salaires sont évalués lors de cette rencontre;

ATTENDU QUE le Conseil municipal considère et accepte les propositions de salaires du comité des ressources humaines;

Résolution 2014-12-264

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

QUE madame Françoise Dion aura une augmentation de 0,25 \$ l'heure à partir du 1^{er} janvier 2015.

QUE monsieur Donald Fontaine, inspecteur à la voirie aura 0,37 \$ l'heure d'augmentation à partir du 1^{er} janvier 2015.

QUE monsieur Martial Clément aura une augmentation de 0,30 \$ l'heure à partir du 1^{er} novembre 2015.

QUE monsieur Daniel Lévesque obtiendra une augmentation de 0,37 \$ l'heure pour le déneigement du 1^{er} novembre 2014 au 30 avril 2015. Il aura une augmentation de 0,32 \$ pour le travail pendant l'été ainsi que pour la station d'épuration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. Règlement 391-2014 imposant les taxes et les compensations exigibles pour l'exercice financier 2015 ainsi que les conditions de leur perception

ATTENDU QUE les taxes et les compensations doivent être imposées annuellement par règlement;

ATTENDU QUE en vertu de l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, le Conseil a le pouvoir de régler le nombre de versements offerts aux contribuables pour acquitter le compte de taxes et les compensations pour les services municipaux;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné le 11 novembre 2013, par le conseiller Benoit Roy;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE

Résolution 2014-12-265

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

et résolu que le règlement suivant soit adopté :

IL EST RÉSOLU

D'approuver et adopter le règlement numéro 391-2014 «imposant les taxes et les compensations exigibles pour l'exercice financier 2015 ainsi que les conditions de leur perception»;

D'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la Municipalité, sous le numéro 391-2014, et en conséquence, signé par le maire et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de cette dernière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

ATTENDU QUE la subvention pour le *Programme d'amélioration du réseau routier municipal* a été accordée à la municipalité de Saint-Malo;

ATTENDU QUE la Municipalité doit faire un rapport à la suite de l'acceptation de la subvention par le ministère des Transports du Québec;

Résolution 2014-12-266

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE le Conseil municipal accepte la liste ci-dessous détaillée des réparations effectuées sur différents chemins de la municipalité pour un montant total de 43 820,64 \$ présentée par la directrice générale et secrétaire-trésorière :

Gravelage et rechargement :

- chemin Robinson	15 voyages (0-¾)
- chemin Madore	16 voyages (0-¾)
- chemin du 1 ^{er} Rang	33 voyages (0-¾)
- chemin du Rang C	61 voyages (0-¾)
- chemin du Gore	7 voyages (0-¾)
- chemin Breton	14 voyages (0-¾)
- chemin de la Pointe	11 voyages (0-¾)
- chemin du 5 ^e Rang	84 voyages (0-¾)
- chemin du Lac	48 voyages (0-¾)
- chemin de Malvina	52 voyages (0-¾)

Total de 43 797,16 \$

Remplacement des ponceaux suivants :

- un (1) au chemin du Lac
1 de 36 pouces de diamètre par 40 pieds de long;
- un (1) au chemin De Malvina
1 de 36 pouces de diamètre par 40 pieds de long.
- deux (2) au chemin du 5^e Rang
1 de 18 pouces de diamètre par 24 pieds de long;
1 de 36 pouces de diamètre par 35 pieds de long
- un (1) au chemin Robinson
1 de 24 pouces de diamètre par 50 pieds de long

- deux (2) au chemin du Rang C
 - 1 de 18 pouces de diamètre par 20 pieds de long
 - 1 de 24 pouces de diamètre par 40 pieds de long

Creusement et reprofilage de fossés
 Programme spécial pour contrer les problèmes de gel / dégel
 Main-d'œuvre

Total de	11 786,39 \$
TOTAL PARTIEL	55 583.55 \$
Plus transport	22 237,09
Moins discrétionnaire	34 000,00
GRAND TOTAL	43 820.64 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. TAXE D'ACCISE :

11.1 TECQ 2010 - 2013

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo a présenté une demande de subvention au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) afin d'utiliser la taxe d'accise sur l'essence;

ATTENDU QU' une liste des travaux projetés a été présentée au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU QUE la présente résolution identifie les interventions réalisées par la Municipalité sur les projets sous-mentionnés;

ATTENDU QU' un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes un **rapport spécial de vérification externe** dûment complétée;

EN CONSÉQUENCE,

Résolution 2014-12-267

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,
 appuyé par le conseiller René Morier,

QUE la programmation détaillée ci-dessous est approuvée par le Conseil municipal :

Station d'épuration	35 938 \$
Point d'eau au chalet chemin du Lac	2 670
Point d'eau Rang 5 et du Gore	3 158
Glissières	14 784
Asphaltage chemin Auckland	274 664
Remplacement de ponceau et rechargement	55 130

Point d'eau village	33 231
Rallongement d'égout route 253 Sud pour maisons existantes (plan et devis)	14 901
Mise à la norme de la fosse septique et du champ d'épuration du chalet du Lac	6 100
Coût total	440 576 \$

QUE la municipalité de Saint-Malo informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de l'usage de la subvention visant les projets susmentionnés, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément à l'utilisation de la taxe d'accise sur l'essence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11.2 CLÔTURE AU POINT D'EAU

ATTENDU QU' à la résolution 2014-11-243, il a été accepté que le point d'eau non clôturé situé dans le secteur résidentiel puisse être dangereux pour les enfants des familles qui achèteraient un terrain et/ou pour les enfants de l'école;

ATTENDU QUE des prix ont été demandés afin d'installer une clôture au point d'eau dans le nouveau secteur résidentiel à cette même résolution;

Résolution 2014-12-268

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

QUE le Conseil municipal accepte la soumission de Clôture et glissières Y. Lapointe inc. au montant de 4 520,56 \$ taxes non incluses pour la clôture au point d'eau dans le nouveau secteur résidentiel. .

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. **ACTI-BUS**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo accepte de participer au financement d'un tel transport collectif selon les modalités prévues,

ATTENDU QUE l'entente afin de renouveler le financement du transport adapté des personnes handicapées pour l'année 2015 a été reçue;

Résolution 2014-12-269

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller René Morier,

QUE le signataire pour et au nom de la municipalité de Saint-Malo sera le maire.

DE payer la quote-part 2015 pour la municipalité de Saint-Malo au montant de 812 \$ taxes non incluses selon l'entente suivante :

1E La municipalité de **SAINT-MALO** s'engage à verser (engagement moral) à Acti-Bus de la région de Coaticook inc., au cours de la période

du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, un montant de **1 570,00 \$** à titre de contribution municipale, tel que le prévoit le décret concernant le programme d'aide gouvernementale au transport adapté aux personnes handicapées;

- 2E** CONSIDÉRANT les revenus prévus à titre de *contribution du milieu+; CONSIDÉRANT les propos tenus par les responsables régionaux du Ministère des Transports du Québec, lors de l'assemblée qui regroupait tous les élus municipaux de la MRC de Coaticook, le 30 avril 2003, à l'effet que tous les revenus de contrats de transport local soient dorénavant considérés comme des *contributions du milieu+, en autant qu'ils transitent par la municipalité mandataire; CONSIDÉRANT la situation financière d'Acti-Bus de la région de Coaticook inc.;

Il est convenu qu'Acti-Bus de la région de Coaticook inc. s'engage à offrir (engagement moral) à la municipalité de **SAINT-MALO**, au moment de la facturation, une réduction sur sa contribution municipale au montant de **758,00 \$**, pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015.

- 3E** Le montant réel que la municipalité de **SAINT-MALO** s'engage à verser à Acti-Bus de la région de Coaticook, pour l'année 2015, se chiffrera à **812,00 \$** et sera payable sur réception de la facture.
- 4E** La présente entente sera signée par le Maire de la municipalité ainsi que par le Président d'Acti-Bus de la région de Coaticook inc..

POUR LA MUNICIPALITÉ

POUR ACTI-BUS DE LA RÉGION DE COATICOOK INC.

Maire

Président

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. FERMETURE DE L'HÔTEL DE VILLE

Ce point est remis à une séance ultérieure.

14. ENTRETIEN

14.1 Patinoire

Ce point est remis à une séance ultérieure.

14.2 Sentier des aînés

ATTENDU QUE le sentier pourrait être utilisé pour des activités hivernales pédestres;

ATTENDU QUE monsieur Guy Gaudette a été contacté par la municipalité de Saint-Malo afin d'entretenir le sentier;

Résolution 2014-12-270

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

QUE monsieur Guy Gaudette sera payé 550 \$ pour l'hiver 2014 – 2015 afin d'entretenir le sentier pour les activités hivernales pédestres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15. DEMANDÉS PARTICULIÈRES À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les *Demandes des municipalités locales pour 2015* présentées à la Sûreté du Québec selon les demandes de la municipalité de Saint-Malo détaillées ci-dessous :

- Surveillance de l'arrêt obligatoire à l'intersection de la route 253, rue Principale et chemin Auckland à certaines périodes de la journée;
- Surveillance de la vitesse sur la route 253;
- Présence policière des événements culturels et de loisirs;
- Surveillance des VTT dans les rangs (principalement conduits par des jeunes);
- Information et sensibilisation des élèves de l'école sur les drogues, méfaits et conséquences.

16. PAIEMENT DES COMPTES

16.1 Comptes payés

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Malo prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes, d'un montant total de 50 413,08 \$ payés depuis le 11 novembre 2014;

Résolution 2014-12-271

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,
appuyé par le conseiller René Morier,

D'accepter la liste présentée au conseil pour le paiement des comptes, d'un montant total de 50 413,08 \$ payés depuis le 11 novembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16.2 Comptes à payer

16.2.1 Formation

ATTENDU QUE madame Françoise Dion suit une formation d'adjointe administrative municipale;

ATTENDU QU' elle demande au Conseil municipal de lui rembourser le coût de sa formation;

ATTENDU QUE cette formation permettra à madame Françoise Dion d'être plus performante dans son travail;

Résolution 2014-12-272

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

QUE le Conseil municipal accepte de rembourser la formation suivie en hiver et automne 2014 au montant de 584 \$ pour quatre cours, à même le budget prévu pour les employés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16.2.2 Sentier des aînés

ATTENDU QUE la résolution 2014-08-163 acceptait la soumission de la firme Sentiers Boréals pour le montant de 17 641 \$ taxes non incluses pour la réalisation du sentier des aînés à Saint-Malo;

ATTENDU QUE les Sentiers Boréals ont dû ajouter quatre ponceaux afin de drainer le terrain correctement;

ATTENDU QUE le prix a augmenté de 1 359 pour les ponceaux ajoutés;

Résolution 2014-12-273

Il est proposé par le conseiller René Morier,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

DE payer la facture no 1214 du 15 octobre 2014 à la firme Sentiers Boréals au montant total de 19 000 \$ taxes non incluses pour la réalisation du sentier des aînés à Saint-Malo.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17. **BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Des dossiers ont été envoyés avec les documents de la séance. Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, a lu la correspondance reçue après l'envoi des documents. Des dossiers ont été retenus.

17.1 Club d'auto-neige Cookshire inc.

ATTENDU QUE le Club d'auto-neige Cookshire inc. de Sawyerville renouvelle le droit de passage pour les traverses de la Municipalité à chaque année;

ATTENDU QUE le Club demande aussi de nous assurer que la signalisation nécessaire soit bien installée aux endroits appropriés afin que les traverses de route soient sécuritaires;

ATTENDU QUE le développement récréo-touristique est important pour la région et pour la Municipalité;

Résolution 2014-12-274

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

QUE le Club d'Auto-neige Cookshire inc. de Sawyerville est autorisé à circuler et à traverser les routes de la municipalité pour la saison 2014 – 2015 qui sont ci-dessous détaillées :

- une partie du chemin Thérout à la limite de Saint-Malo (environ 0.8 km);
- chemin du 5^e Rang jusqu'au 20, chemin du 5^e Rang (M. Pierre Fontaine);
- route 253 jusqu'au 370, route 253 (M. Gilles Champeau);

- chemin du 1^{er} Rang qui devient chemin du Lac jusqu'au chemin Breton (2 traverses);
- chemin Breton/Eaton en direction de Saint-Venant-de-Paquette;

QU'une copie de la police d'assurance souscrite par le Club d'auto-neige Cookshire inc. de Sawyerville a été obtenue.

QUE les employés de la Municipalité vérifieront la signalisation pour les traverses de motoneiges afin d'apporter les correctifs nécessaires, s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17.2 Association sportive du lac Lindsay

Une lettre a été reçue de l'Association sportive du lac Lindsay concernant la subvention pour l'ensemencement du lac. Une résolution a été prise au mois de mai (2014-05-105) qui spécifiait que cette subvention serait remise à l'Association des eaux et des berges du Lac Lindsay pour l'*Étude d'impact environnemental pour l'aménagement d'une digue* et la *Restauration du littoral à l'embouchure de deux tributaires* au lac Lindsay pendant deux ans (2014-2015).

Le maire, Monsieur Jacques Madore quitte les délibérations du conseil, puisqu'il y a une apparence de conflit d'intérêt pour le prochain point à l'ordre du jour.

17.3 Demande d'une entreprise

ATTENDU QU' une entreprise a demandé au Conseil municipal de lui faire une remise des intérêts sur les taxes en retard et à payer pour 2014 - 2015;

ATTENDU QUE l'entreprise invoque le ralentissement économique comme justification;

ATTENDU QUE cette entreprise est un service de proximité important pour le maintien et le développement de la municipalité de Saint-Malo;

ATTENDU QUE selon l'article 92.1 des Compétences municipales, la Municipalité peut accorder une aide à toute personne qui exploite une entreprise du secteur privé et qui est le propriétaire ou l'occupant d'un immeuble autre qu'une résidence;

Résolution 2014-12-275

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE le conseil municipal accepte de retirer les intérêts non payés pour 2014 sur le compte de taxes en souffrance, à l'entreprise qui en a fait la demande, toutefois l'entreprise devra respecter ses engagements quant à l'étalement des montants de taxes dues.

D'autoriser la secrétaire-trésorière à faire les écritures comptables nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Le maire, Monsieur Jacques Madore se joint de nouveau aux délibérations du conseil.

18. Rapports :

18.1 Maire

Monsieur le Maire Jacques Madore parle au Conseil municipal :

- Mise au point pour le CLD;
- Semaine de relâche :

ATTENDU QUE des activités seront organisées pendant la semaine de relâche;

ATTENDU QUE madame Céline Fontaine sera contactée afin d'organiser une activité de dégustation de tire d'érable pendant la semaine de relâche;

Résolution 2014-12-276

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau, appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

QUE madame Céline Fontaine sera contactée pour organiser une dégustation de tire d'érable pendant la semaine de relâche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

18.2 Conseillers

La conseillère Christine Riendeau explique au Conseil municipal la correspondance reçue sur la fête des voisins.

Le conseiller Benoit Roy renseigne le Conseil municipal sur :

- le changement du nom des écoles;
- Un concours sera organisé afin de trouver un nom pour les écoles et le prix sera un livre du 150^e anniversaire

ATTENDU QUE un concours sera organisé afin de trouver un nouveau nom pour les écoles;

ATTENDU QUE le prix sera un livre du 150^e anniversaire de Saint-Malo;

Résolution 2014-12-277

Il est proposé par le conseiller René Morier, appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE le livre du 150^e anniversaire de fondation sera remis en prix pour le concours sur le nouveau nom des écoles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Le conseiller René Morier informe le Conseil municipal sur :

- Les lumières de la patinoire;
- L'entretien de la patinoire.

Le conseiller Tremblay résume au Conseil municipal :

- La rencontre avec le comité des achats des pompiers

ATTENDU QUE une rencontre a eu lieu avec le comité des achats des pompiers afin de déterminer les besoins du service d'incendie;

ATTENDU QUE les besoins du service d'incendie ont été évalués lors de cette rencontre;

Résolution 2014-12-278

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE le Conseil municipal accepte un accord de principe pour l'achat d'équipements et la formation ci-dessous énumérés.

- Un tiroir pour la pompe de St-Isidore;
- Une pince de désincarcération;
- Une formation d'une durée de 49 h au coût de 4 900 \$ pour le groupe dont six de nos pompiers volontaires le suivront.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

18.3 Directrice générale

18.3.1 FQM

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) offre des formations aux élus;

ATTENDU QUE le maire Jacques Madore est intéressé à suivre un cours offert par la FQM;

Résolution 2014-12-279

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

DE payer les frais d'inscription pour la formation «*Communication avec les médias et avec les citoyens (0,6 UEC)*» au coût de 265 \$ taxes non incluses pour la journée de cours de 9 h à 16 h le 21 février 2015 à Martinville, incluant l'inscription, la documentation complète, un repas pour les cours d'une journée, les pauses-café, une attestation de réussite et l'émission d'unité d'éducation continue (UEC) lorsqu'applicable.

QUE la rémunération sera établie selon le règlement 378-2012, Article 6. Le kilométrage sera aussi remboursé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

18.3.2 Associations des eaux et des berges du Lac Lindsay

ATTENDU QUE l'Association des eaux et des berges du Lac Lindsay demande d'adresser les enveloppes et de les poster à ses membres;

ATTENDU QUE l'Association des eaux et des berges du Lac Lindsay paiera les timbres;

Résolution 2014-12-280

Il est proposé par le conseiller René Morier,
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

QUE.la municipalité de Saint-Malo accepte la demande de
l'Association des eaux et des berges du Lac Lindsay.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

19. VARIA

Aucun item n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

20. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

Tous les membres se disent satisfaits de la rencontre.

21. LEVÉE DE LA SÉANCE

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance.
Il est 21 h 30.

Jacques Madore, maire

Édith Rouleau, directrice générale et
secrétaire-trésorière